• (1742)

Bibles

Outre les enfants, ce sont les retraités qui sont le plus durement frappés. Ils ont gagné leur retraite pendant de dures années d'activité. S'ils sont découverts et convaincus de participation à un culte religieux, l'amende est la perte de 50 p. 100 de leur retraite. Dans un pays qui a signé les accords d'Helsinki et qui soi-disant permet le libre accès aux Écritures. Je pense à celui qu'on appelle le Frère Andrew, ou encore «le contrebandier de Dieu». Il s'est donné pour mission d'amener en fraude des bibles dans ce pays. Si les Russes respectaient la liberté de culte, comment cet homme pourrait-il passer sa vie à transporter des bibles? Comment cela serait-il possible s'il y avait la liberté d'accès aux Écritures?

Le Comité central mennonite a formé il y a deux ans une délégation chargée de s'entretenir avec les représentants russes, à qui ils ont demandé l'autorisation d'importer en Russie 10,000 bibles. Plus tard, ils ont obtenu la permission d'importer 10,000 livres de cantiques. C'est quelque chose, et je m'en réjouis, mais il est étrange que cette demande ait été ainsi contournée.

Le gouvernement russe a trouvé le moyen d'isoler les chrétiens en désignant leur Église du terme d'Église non organisée ou non reconnue. C'est l'euphémisme qu'ils utilisent pour ceux qu'ils considèrent comme dissidents et qui sont seulement des croyants désireux de pratiquer le culte de leur choix, d'adorer Dieu en la personne de Jésus-Christ.

Dans deux ans, à la même époque, les Jeux olympiques s'ouvriront à Moscou. Je suis sûr que ce sera un spectacle d'une somptuosité sans pareille. Le gouvernement soviétique voudra accueillir des milliers de touristes à l'occasion des Jeux olympiques et voudra leur montrer les réalisations matérielles qu'il a à son actif. Il y aura des touristes venus du monde entier pour assister aux Jeux et pour visiter d'autres régions du pays. Je me demande ce qu'il adviendra des touristes qui voudront apporter en Russie plus d'une bible. Va-t-on les fouiller? Dans quelle mesure les laissera-t-on visiter le pays et se rendre chez leurs frères et sœurs chrétiens comme eux? Auront-ils l'autorisation de se joindre à des petits groupes qui rendent le culte dans tout le pays, ou va-t-on les poursuivre et les harceler lorsqu'ils arriveront à la frontière? S'ils apportent 20 ou 30 bibles, va-t-on les leur confisquer?

Si j'ai pris la parole au sujet de cette motion, c'est que je m'inquiète de mes frères et sœurs russes qui n'ont pas la liberté dont nous jouissons ici. Ils sont affamés de cette fraternité qui devrait leur être permise et qui leur a été promise en vertu de la constitution qui a été adoptée par leur gouvernement.

Je félicite le député de Fraser Valley-Ouest d'avoir saisi la Chambre de cette question, ainsi que le député de Davenport (M. Caccia) qui l'a remise à l'ordre du jour, en faisant remarquer qu'en 1980, nous serons appelés à revoir la situation. Car après les Jeux olympiques de 1980, nous aurons l'occasion de voir ce qu'a fait le gouvernement russe vis-à-vis de tous les pays signataires des accords d'Helsinki. Je demande instamment aux députés de prendre sur eux de suivre de près la question des chrétiens et des juifs pratiquants qui souffrent en URSS pour leur foi. Je les exhorte à effectuer leur propre petite enquête personnelle et, lors de la conférence qui doit se tenir à Madrid en 1980, à saisir les membres de la délégation russe de leurs conclusions, de façon à les obliger à s'expliquer sur la façon dont leur pays respecte les engagement qu'il a pris à Helsinki.

En terminant, j'aimerais rappeler une des résolutions qui furent présentées au 12° Congrès des Ukrainiens qui s'est tenu à Winnipeg en octobre 1977. Elle signale que l'URSS interdit au clergé et aux laïcs ukrainiens d'envoyer des bibles et des publications de caractère religieux à leurs coreligionnaires d'Ukraine par le courrier ou de main à main, et formule le vœu que tous les hommes puissent jouir un jour de la liberté de culte et de la liberté d'accès aux Écritures.

M. J. Larry Condon (Middlesex-London-Lambton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais féliciter le député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman). Au Canada, nous nous préoccupons tous vivement de cette question qu'il vient de soulever, et d'autant plus quand nous apprenons que dans certains coins du monde on restreint les libertés de l'homme ce que, heureusement, nous n'avons jamais connu nous-même.

En fait, la motion à l'étude cherche à obtenir, par l'entremise de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, du gouvernement de l'Union soviétique, la garantie que des bibles et d'autres ouvrages religieux pourront entrer en Union soviétique sans difficulté. Vu les rapports voulant que certaines personnes se soient attiré des ennuis en tentant d'apporter ou d'expédier de tels ouvrages en Union soivétique, l'objectif de la motion est facile à comprendre et mérite notre appui. En fait, il cadre tout à fait avec les buts fondamentaux de l'Acte final d'Helsinki.

Ce document cherche à promouvoir, entre autres choses, la religion et un échange plus libre de renseignements et d'idées. Mais l'Acte final, n'est pas un accord dans le sens des traités internationaux aux clauses légalement obligatoires qui doivent être respectées faute de quoi elles peuvent être considérées comme ayant été violées. C'est tout simplement une déclaration d'intentions ou de principes directeurs auxquels les gouvernements donneront suite plus tard. Il ne prévoit pas de date d'entrée en vigueur ni de règlement précis pour leur application. Il représente, de par sa nature même, un processus à long terme, et personne ne devrait se bercer d'illusions sur les obstacles qui jonchent la voie vers son application intégrale. Nous ne pouvons, autrement dit, insister pour que l'Union soviétique nous donne le genre de garantie que propose la motion à l'étude.

Ceci dit, je dois ajouter que les Canadiens attachent beaucoup d'importance aux droits de la personne, surtout à la liberté de conscience et de croyance qui sont des droits fondamentaux. Là où ces droits sont refusés ou limités, il est difficile de voir comment on peut en arriver à accroître la confiance et à surmonter la méfiance, ce qui est à la base de toute détente. Par conséquent, que certains gouvernements soient d'accord ou non, les droits de la personne et les questions humanitaires continueront d'être très présents dans les relations entre l'Est et l'Ouest et serviront de critères à la très grande majorité des gens qui auront à juger de la sincérité des engagements pris dans le cadre de la CSCE. Il est d'autant plus important que les gouvernements adoptent la voie d'un respect plus profond des droits de la personne et de la coopération humanitaire et qu'ils le fassent au vu et au su de tous. C'est d'une importance primordiale, à mon avis. Il ne s'agit pas de faire seulement semblant parce que, comme on l'a dit un jour, on peut tromper les gens pendant un certain temps, mais pas continuellement, et à l'heure actuelle, le monde entier a les yeux fixés sur nous.